

AXES	Actions	Intitulés	TOTAL COR sur 6 ans
AXE 1 : Rénovation du parc de logements privés	1.1 - Opération programmée : PIG de la COR (33 Communes)	Aides COR rénovation logements privés : <b>628 logements à rénover sur 5 ans</b> (subventions 1 100 000€ / animation 350 000€)	1 449 050 €
	1.2 - Opération programmée : AMI (3 Communes : Thizy les Bourgs, Cours-la-Ville et Pont-Trambouze)	Aides COR rénovation logements privés : <b>200 logements à rénover</b> (budget avec animation)	537 800 €
	1.3 OPAH Rénovation Urbaine Tarare	Lancement d'une étude OPAH RU sur Tarare en 2016	30 000 €
	1.4 - Programme ravalement de façade	Subvention et animation des aides ravalement de facade (150 000€/an)	900 000 €
	1.5 - La précarité énergétique	Aide aux « énergies renouvelables et éco matériaux » de la COR (45 000€/an)	270 000 €
	1.6 Plateforme de la rénovation énergétique	Mise en place et animation de la plateforme - animation sur 3 ans (autofinancement COR)	592 000 €
	1.7 Fond TEPOS Croissance Verte (fond de 525 000€)	Aide à la rénovation BBC des Propriétaires non éligibles ANAH - 1ere tranche de 60 à 100 rénovations sur 2 ans Aide au financement des travaux (garanties) et aux avances des subventions,	
	1.8 – La rénovation des logements communaux	10 Aides de 3000€ pour la rénovation d'un logement communal (communes de moins de 1 500 habitants sous conditions de loyers plafonnés)	30 000 €
AXE 2 : Interventions sur le parc de logements sociaux	2.1 – Soutien des programmes de démolition des logements sociaux inadaptés	Participation financière de la COR à la démolition de 74 logements sociaux de l'OPAC du Rhône	800 000 €
	2.2 – Aide à la production de logements sociaux	Aide à la production de logements en PLAI 5000€/logement (seuil minimum de 20% par opération). PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration - loyers très sociaux	
		Aide à la production de logements neufs exemplaires au niveau énergétique (liée à l'aide QEB de la Région) QEB : qualité environnementale des bâtiments	
		Aide à la production de logements sociaux dans le cadre d'opération en acquisition/amélioration. (liée à l'aide QEB de la Région)	
	2.3 – Accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux existants	Aide au développement des chaufferies bois dans les projets de logements sociaux neufs ou les rénovations des logements existants	-
		Aide à la rénovation énergétique des logements sociaux existants. (liée à l'aide QEB de la Région) Signature de la Convention Départementale 2015-2017 pour l'amélioration énergétique des logements sociaux existants (323 logements concernés sur la COR)	
	2.4 – Plan partenarial de gestion de la demande en logement social	Mise en place du plan partenarial et de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en lien avec la Politique de la Ville	-
AXE 3 : Urbanisme et Aménagement du territoire	3.1 – Estimation des besoins sur la période 2016-2021	<b>1 860 nouveaux logements sur la période 2015-2021, soit environ 310 logements/an dont :</b> 319 logements sociaux 266 à 650 logements dans le cadre d'opérations de rénovation, de démolition / reconstruction ou de densification	-
	3.2 – Action liée aux logements vacants	Etude logements vacants et analyse de la Taxe Logements Vacants	30 000 €
	3.3 – Travailler des solutions opérationnelles	Valoriser le renouvellement urbain et la densification en lien avec : la Politique de la Ville/ EPORA / AMI Centre Bourgs / OPAH RU (autofinancement COR)	428 250 €
	3.4 – Accompagner les Communes sur les documents de planification	Groupe de travail Urbanisme à l'échelle de la COR et procédure interne à la COR pour les avis sur les documents d'urbanisme	-
	3.5 – Suivre la production de logements et la consommation d'espace	Observatoire PLH en lien avec le service ADS (Application Droit des Sols) de la COR.	-
AXE 4 : Structuration de l'accompagnement social lié à l'Habitat	4.1 – Repérage et suivi et des situations de logements indignes,	Repérage et suivi et des situations de logements indignes, insalubres ou non conforme au RSD (Règlement sanitaire départemental) et des copropriétés en difficultés.	-
	4.2 – Participation à un ou des groupes de travail sur l'habitat avec les acteurs sociaux du territoire	Groupes de travail sur l'habitat avec les acteurs sociaux du territoire	-
			<b>5 067 100 €</b>